OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE PC 2023 41 018

Date d'envoi de convocation : 21 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 28 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY (pouvoir à Olivier ROCHE)

Secrétaire de séance : Denis RIOULT

Objet : création, transformation et suppression de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Comité technique consulté le 25 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux mesures suivantes :

- à compter du 1er juillet 2023, il est demandé la création, sous la condition d'avancement au choix, d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet ;

- à compter du 1er juillet 2023, il est demandé la création, sous la condition d'avancement au choix, d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet et la suppression d'un poste d'agent de maitrise à temps complet ;
- à compter du 1er juillet 2023, il est demandé la création, sous la condition d'avancement au choix, d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 30.80/35ème et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30.80/35ème ;
- à compter du 1er septembre 2023, en raison du départ à la retraite d'un agent travaillant au service périscolaire maternelle, il est demandé la suppression de son poste à temps non complet à raison de 14.70/35ème, sur le grade d'animateur et la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet ;
- à compter du 1er septembre 2023, suite à la mise en disponibilité d'un agent travaillant à l'école maternelle, il est demandé la suppression de son poste à temps non complet à raison de 33.05/35ème sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'OCTEVILLE-SUR-MER 76930 (Seine-Maritime)

Jean-Louis ROUSSELIN

ACTE EXÉCUTOIRE
Réception par le Sous-Préfet, le 6/03/2023
Publication, le

Le Maire,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)